



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 7 mai 2013

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 20h00

Appel: 47 membres présents, 7 membres excusés, 1 membre non excusé

Le quorum est atteint: 85%

Excusés
Jean-Claude Bédert
Dimitri Deyhle
Christian Hay
Pierre Maeder
Bertrand Peter
Valérie Schlup Mantzouranis
Dominique Vanthier
Non Excusé
David Savelli

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2013.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis municipal N° 41 – Programme des investissements régionaux (PIR) – Rapports de la commission ad hoc et de la Cofin et prise de décision.
5. Réponse de la Municipalité à la motion Paley & Consorts du 20.02.2013.
6. Divers et propositions individuelles.

En raison d'un dysfonctionnement de l'enregistrement, le présent procès-verbal ne s'appuie que sur des notes manuscrites et ne reproduit que partiellement la teneur des débats.

La présidente fait voter sur l'ordre du jour qui est accepté à la majorité (1 abstention).

2. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2013.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à l'unanimité.

3. Communications de la Présidente.

La Présidente rappelle qu'il est encore temps de s'inscrire à la sortie du samedi 25 mai et annonce les votations fédérales et cantonales du 9 juin.

Elle informe que deux courriers émanant de riverains exposent leur opposition au projet d'agrandissement du port ouest. Ces courriers ont été adressés à la Municipalité pour traitement.



une des tranches manque, les autres tranches prendront sa part en charge. Le financement de tout projet sera garanti avant sa présentation aux Conseils concernés. Pas de financement, pas de projet!

Réponse à la question 2 : L'OFROU a des normes assez claires en matière d'autoroutes et cet organisme prend en charge les investissements conséquents tels les sorties autoroutières; les aménagements extérieurs sont eux prix en charge par le Canton et les communes. Dans les exemples concernant Rolle, Gland et Nyon (Signy), toutes les communes alentours sont concernées et la prise en charge financière se fera par la région. Pour le projet Schenk le financement sera également régional et ne sera pas à la charge de Rolle uniquement.

Réponse à la question 3 : En ce qui concerne les critères de détermination, toutes les communes du district sont concernées. Le financement d'infrastructures sportives concerne tout le monde individuellement et toute la région. Rolle n'a pour l'instant pas de projet mais ses projets futurs pourraient être portés à l'échelle de la région.

Réponse à la question 4 : Quand les financements seront mis en place, les communes deviendront maîtres de l'ouvrage, mais sous quelle forme ? Peut-être celle de sociétés anonymes, de fondations... Tous les projets passeront par des étapes de discussion.

Le grand reproche adressé au PIR est que le projet n'est pas rollois. Effectivement, la commune est en retard de projets, mais sur l'ensemble des projets actuels, quelques uns concernent Rolle (route Rolle-Perroy, transports publics, stations vélo-pass, culture, etc). La vision s'étend jusqu'à 2030 (développement de la gare – 4 voies - et accès). A savoir que pour le réaménagement de la sortie autoroutière, 2 mios pourraient être intégrés dans le PIR.

M. Buvelot explique qu'à la fin de la première séance de commission le vote était possible car les opinions de chacun étaient claires. En ce qui le concerne, son opposition au projet est d'ordre financier car il y a une avalanche de projets utiles ou moins utiles, urgents ou moins urgents. A prendre en compte deux projets rollois d'importance qui sont le Port Ouest (8 mios) et le Martinet D (30 mios). La dette a pu être réduite à ce jour mais les nouveaux projets devront être financés par l'emprunt et le plafond d'endettement sera probablement dépassé. La commune ne peut pas assumer tous ces projets et le Conseil doit refuser les dépenses non essentielles. En cas de vote positif ce soir, des financements manqueront pour les projets propres à la commune.

M. Walter cite la composition de la commission ad hoc différente de celle citée dans le procès-verbal accepté ce soir. Le cas de figure du remplacement d'un membre par un autre, sans approbation préalable du Bureau, n'est pas conforme au règlement du Conseil.

M. Micello rappelle à M. Walter que ce cas s'est déjà présenté et que les us et coutumes du Conseil permettent ces remplacements entre membres.

M. Walter n'a rien contre un changement de commissaire mais il faut que celui ci suive le règlement du conseil et non pas une coutume, et il désire savoir si le bureau a statué sur ce changement, ce qui n'a pas été le cas.

Mme Safi veut savoir pourquoi la presse n'a pas respecté l'embargo d'usage sur les rapports de minorité dont il a été fait mention dans un quotidien.

M. Goël dit que beaucoup de projets se font jour depuis 2 ans, mais nombre d'entre eux sont d'anciens projets qui ont enfin vu le jour (caserne des pompiers, Barcarolle, etc.). Le projet du Martinet D a déjà 10 ans et il faut vraiment aller de l'avant à cause des projections de développements futurs. Oui, le financement du PIR est important et Rolle devrait être le moteur de sa région; le PIR sera une charge mais l'argent ne sera pas donné à l'avance, seulement lorsque le financement sera trouvé.

M. Hochstrasser estime qu'aucun projet n'est concret pour Rolle qui ne profite que d'une minorité d'entre eux. Aucun avantage n'est à en retirer et la ville est défavorisée par des projets qui ne la touchent pas directement. Il va refuser le préavis.

Mme Bermejo Dubois estime que les montants à déboursier pour le PIR seront beaucoup plus importants que prévu. L'enveloppe globale est énorme avec ses 250 mios et des expériences seraient à faire avant tant d'investissements.



M. Goël explique que 234 mios sont une somme à considérer sur 20 ans, et qu'en fait 50 mios sont à prendre en compte par tranche de 5 ans. Le plan d'investissement s'étend sur 20 ans pour atteindre 2030, échéance pour plusieurs projets. Toutes les tranches ne seront pas forcément utilisées, seulement en fonction de la situation.

M. Charmillot trouve que le PIR est le 4^e pouvoir... Au vu du nombre de projets, qui va gérer, qui va organiser, qui va arbitrer... on va créer une usine à gaz. Son expérience du terrain lui fait dire que l'on va dans le mur; on recrée une péréquation négative pour Rolle avec un processus très lourd. Mieux vaut agir au cas par cas.

Pour M. Micello, Rolle a un déficit de vision depuis plusieurs législatures. Depuis bientôt 12 mois on se pose des questions sur le plafond d'endettement et autres. Il constate que dans le canton il y a beaucoup de fusions de communes et il pense que ces fusions sont une vision intéressante pour le futur. Pour le PIR, il trouve que trop de processus seront nécessaires pour un projet, 44 communes devront se prononcer. Il demande le refus du préavis.

M. Goël est également favorable aux fusions mais elles ne résolvent pas la question des financements des projets régionaux. Les régions ne représentent pas une «couche» supplémentaire et sont voulues par le Canton, ainsi que les pôles de développement. Le transit des frontaliers est aussi à prendre en compte et l'évolution de la population fait qu'elle se compose de 80% pendulaires. Si on n'adhère pas au PIR, la commune devra payer un certain nombre d'infrastructures ou elles ne se feront pas. Le PIR n'est pas la pire des solutions et permettra d'avancer dans la région.

M. Walter souligne le fonctionnement démocratique du Conseil Régional qui gère beaucoup de séances pour le traitement des projets, projets ouverts aux citoyens. Pourquoi le PIR? Pour que les projets puissent avancer (pour exemple, le projet de la Dôle pour lequel il a fallu 5 ans de procédure devant les communes afin de trouver un accord sur la part de financement de chaque commune, tous les conseils communaux devant accepter le plan de financement) et être traités par un organe compétent avant d'être présentés aux Conseils concernés. Le PIR n'est pas une usine à gaz mais un moyen de rationaliser et de progresser rapidement. Rolle doit aussi être en mesure de montrer son leadership.

M. Paley n'aime pas le PIR pour le choix de ses projets essentiellement tournés vers la route. Et la répartition solidaire se fait aussi envers ceux qui ont plus de moyens que la commune de Rolle; quelle sera la clef de répartition? Rolle a d'autres priorités et le PIR devrait se redimensionner.

M. Théodore a constaté que les 4 rapports ne mentionnent que le thème de l'argent et ceci peut amener à prendre de mauvaises décisions. Il craint que d'indispensables réalisations ne soient remises aux Calendes grecques. Sommes-nous partie prenante ou une île? Rolle ne gagnera rien de plus en faisant cavalier seul. Des infrastructures sont obsolètes et devront être revues et le cadre de départ du PIR est amené à évoluer. Il est injuste d'invoquer la hausse d'impôts et les dépenses liées au PIR font déjà partie de la planification communale. Il incite les conseillers à voter pour le PIR.

M. Schatzmann relève que les 30 mios pour l'ASPAIRE sont une somme globale, à prendre comme un tout. Sur la forme, le rapport de minorité de la Cofin ne fournit pas de conclusion, seulement des questions. Pour lui ce rapport est nul et non avenu. Finalement, pour avoir le meilleur, il faut passer par le PIR...

M. Veyrassat trouve qu'avec la création du Conseil Régional on a institué un échelon intermédiaire qui échappe au contrôle des citoyens. Il regrette le manque de procédures de consultation citoyenne sur la décision prise ce soir.

M. Lecoultre a d'abord été effaré de voir le corps intermédiaire qu'est le Conseil Régional, mais l'ayant fréquenté il a constaté que c'était un corps efficace formé de conseillers et de municipaux. Le Comité de Direction utilise des plans qui ont été mijotés durant de nombreuses années. Des projets ont pris du temps et ont mûri; il n'y a pas de manque de démocratie. Rolle est montée dans le train en route et on se demande pourquoi il n'y a pas spécifiquement de projets pour nous, mais durant la législature précédente la commune n'a pas donné signe de vie. Il prie les conseillers de ne pas craindre une usine à gaz.



M. Nicolo est surpris par la teneur des débats ; aujourd'hui on doit rattraper le retard accumulé et ce soir on discute à court terme... mais il faut penser plus loin, avec un délai de 15 à 20 ans; parlons d'évolution! Les rollois sortent et bougent et les infrastructures régionales leur profitent également. Pensons à long terme pour nos enfants. Le PIR est une base de travail pour le futur.

Mme Truc Brenneisen trouve que les partisans du PIR n'apportent pas toujours une pierre à la construction de leur édifice et il est difficile de se faire une opinion vraiment tranchée; elle hésite encore sur la meilleure façon de voter.

M. Goël précise que le plan d'investissement sur 20 ans permet de travailler sur le long terme. A chaque nouvelle législature des changements de personnes ont lieu, ce qui implique que le programme des investissements sera régulièrement réactualisé avec peut-être de nouvelles priorités. Il sera alors révisé par le nouveau Codir puis présenté devant le conseil intercommunal puis validé par les législatifs de l'ensemble des communes membres. Le fonctionnement et le processus sont très démocratiques. Les discussions avec les députés du district seront également privilégiées.

M. Walter rappelle que le PIR a déjà été présenté il y a une année et demi devant le Conseil régional et que devant les remarques et oppositions il a été retiré par le Comité du conseil régional. Des projets présentés et refusés par le Comité de Direction dans un premier temps ont été acceptés après corrections dans un deuxième temps. Etant un des délégués du conseil communal auprès du conseil intercommunal, il souligne que chaque fois qu'il a pu le faire, il a pris la parole pour donner des informations sur les sujets traités au conseil intercommunal et des explications devant le Conseil et il confirme que le fonctionnement du PIR est totalement démocratique. Le PIR présenté ce soir est un PIR revu et corrigé.

M. Monod demande si les clefs de répartition de la contribution sont figées ou si elles peuvent être revues. Rolle n'a plus de terrains et on arrive au bout du développement possible. Est-ce que ça vaut la peine d'être contributeur pour des projets qui ne nous concernent pas vraiment?

M. Goël informe que pour le PIR il est prévu d'investir environ 10 mios par an (50% au franc par habitant et 50% en droits de mutation et impôt sur les gains immobiliers). Ce montant ne sera pas dépassé et la répartition se fera au prorata du nombre d'habitants et des gains immobiliers par commune.

M. Bréchon trouve que l'argument « Projet de la Dôle » cité en exemple par M. Walter montre que les discussions interminables entre communes pourront être empêchées. Le gain de temps durant les discussions sera donc appréciable.

Mme Choulat Pugnale remarque que les opinions sont tranchées sans clivage partisan gauche/droite et demande le vote à bulletins secrets; sa demande est acceptée par une majorité de conseillers.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté par 23 oui, 22 non et 2 blancs.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 41 de la Municipalité du 14 février 2013,
- Entendu les rapports de la commission chargée d'étudier cet objet et de la commission des finances,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver la mise en œuvre du programme des investissements régionaux.
2. D'accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années, de 2014 à 2017.
3. D'assumer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidés par le conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR et jusqu'à fin 2017.



4. D'autoriser la Municipalité à prélever les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation de l'année en cours pour la facture finale, par exemple les impôts 2014 pour le décompte 2014.

5. D'autoriser la Municipalité à financer l'opération, sur la trésorerie ordinaire ou par l'emprunt, au maximum à raison de Fr. 61.- par habitant et par année, pour la période 2014-2017.

Le **Préavis N° 41** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 7 mai 2013

8. Réponse de la Municipalité à la motion Paley & Consorts du 20.02.2013.

M. Paley est surpris par cette version qui est plus incomplète que les versions précédentes. Est-ce que l'ASPAIRE peut emprunter plus d'argent? Il propose de refuser la présente réponse.

M. Goël relève que l'ASPAIRE devrait prendre en charge les travaux du collège du Martinet D et E et du collège de Gilly. Finalement c'est le 40% qui sera à la charge de Rolle. A noter que le rattrapage des retards pris sur les infrastructures scolaires est nécessaire. Un logiciel a été acheté pour la gestion d'une vraie planification financière à 5 ou 10 ans qui permettra la disponibilité de tous les chiffres à la fin de l'année.

M. Barras dit que le Conseil a voté le plafond d'endettement et que le problème de base est le manque de vision.

M. Goël trouve que c'est durant les séances de la Commission des Finances que l'on peut discuter des détails financiers et que si l'on veut faire de la planification, énormément d'éléments rentrent en ligne de compte; il faut donc un outil adéquat. Avec le budget 2014, la planification financière sera présentée.

M. Micello remarque que quand le projet avait été lancé, il avait été dit que la commune resterait propriétaire des bâtiments scolaires. Finalement les bâtiments ABC du Martinet dépendent de la commune et les bâtiments DE dépendent de l'ASPAIRE. Il y a un problème de partage des bâtiments.

M. Goël précise que l'idée était que l'ASPAIRE reprenne tous les bâtiments. Les communes ont payé 60% sur le budget de fonctionnement. A quel prix revendre les bâtiments sachant que 12 mios sont nécessaires pour la remise aux normes? Il y a une implication avec l'ASPAIRE pour ces écoles durant de très nombreuses années. Aujourd'hui il y a solidarité entre les communes pour ces projets.

Mme Bermejo Dubois estime qu'il faudrait renvoyer la discussion à la Cofin.

M. Paley demande pourquoi la mention des coûts du collège du Martinet a été supprimée dans la 3^e version remise à la Cofin.

M. Monod, à propos du plafond d'investissement de 60 mios demande de quoi on parle comme investissements car certains ne nous coûteront rien (autofinancement) et d'autres seront des dépenses.

M. Goël confirme que des investissements seront couverts par l'autofinancement et que d'autres seront pondérés. Trois versions ont été remises à la Cofin et les budgets vont évoluer d'année en année. La réponse à la question de M. Paley est que le Plan d'Investissement a été épuré par souci de réalisme (ex. Rodéo II) et au vu de la mise en place de solutions avec l'ASPAIRE. Le vrai Plan d'Investissements sera disponible à la fin de l'année et permettra de travailler et de s'entendre.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cette réponse est refusée par 20 non, 19 oui et 6 abstentions.



9. Propositions individuelles et divers.

M. Veyrassat exprime son souci quant au fonctionnement du Comité Régional et souhaite la mise en place de procédures de consultation. Il désire que sa proposition ne soit pas enterrée et qu'elle soit relayée par la Municipalité ou le Bureau.

Mme Ehrwein Nihan souhaite que des communications des associations régionales soient mises à l'ordre du jour des différentes séances du Conseil.

M. Walter revient sur sa précédente intervention au sujet du changement de membres dans les commissions et aimerait une procédure transparente de la part du Bureau. Il répète que la nomination des commissions est de la compétence du Bureau et qu'un système transparent doit être avalisé par le Conseil. Il rappelle que les membres du Bureau ne peuvent pas siéger dans les commissions ce qui a poussé à faire avaliser la nomination de commissions par le Conseil, car dans de fréquents cas des membres du bureau ont également fonctionné comme commissaires. Les commissaires étant ainsi nommés, ils ne peuvent pas se faire remplacer sans autre, mais le Bureau peut, lui, avaliser un changement de membre, le cas échéant.

M. Théodore demande si l'on est dans les temps et si l'on respecte le planning des travaux du Martinet D en regard du préavis No 16.

Mme Byrne Garelli a promis un nouveau préavis à ce propos pour la séance de juin mais le questionnaire envoyé par l'ASPAIRE a pris du retard et les résultats ne seront connus qu'en juin/juillet; le préavis sera donc déposé en septembre.

M. Hochstrasser demande ce qu'il en est avec la Débridée.

Mme Byrne Garelli ne peut répondre à cette question car les candidatures demandent encore à être analysées. Avant de définir un crédit d'investissement la commune doit être certaine que le projet retenu sera rentable.

Mme Guisan trouve que les questions de la vision de l'avenir de Rolle et de l'accueil des migrants sont des points régulièrement évacués. Il faut mener une réflexion plus large à Rolle envers les migrants de la part de la Municipalité et aussi de la Cocise. Par ailleurs, au vu du demi-million que coûtera la manifestation prévue pour les 700 ans de la Ville de Rolle, même si financée par les taxes de séjour entre autres, on pourrait se questionner sur la justification d'une telle dépense.

Mme Bermejo Dubois, à propos des futurs documents du Conseil remis par voie électronique, précise qu'ils ne remplaceront pas à tout prix les documents papier.

Mme Safi repose la question soulevée à propos de la confidentialité des rapports édités dans la presse et aimerait recevoir une réponse.

Mme Rea demande si un couvert à taxis est prévu. Elle veut également savoir si à la piscine de Rolle, des casiers fermés à clef, une douche fermée et des extensions d'horaires peuvent être envisagés.

Mme Tecon précise qu'un couvert n'est pas prévu pour les taxis mais que le règlement qui les concerne progresse.

Mme Byrne Garelli informe que des casiers munis de clefs pouvant contenir les valeurs seront installés à la fin de l'été, mais ces casiers ne conviendront pas aux sacs, vêtements et chaussures. Par contre une douche n'est pas prévue, les locaux ne s'y prêtant pas.

Mme Safi attend toujours la réponse à sa question sur la confidentialité des documents remis en anticipation à la presse.

M. Schatzmann explique que des fuites sont toujours possibles dans les organes de presse malgré les embargos, stipulés ou tacites.



M. Walter estime qu'il s'agit là d'un problème de déontologie de la presse qui ne rate pas une occasion de faire un scoop. Il rappelle que l'embargo devrait être respecté et que si ce n'est pas le cas, il suffirait de ne pas envoyer les documents aux représentants de la presse en même temps qu'aux Conseillers.

La Présidente clôt la séance à 23h00 et donne rendez-vous aux conseillers le 18 juin 2013.

Au nom du Conseil communal



Florence FRIES
Présidente

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire